

HONORAIRES D'AGENCE

PRIX DE VENTE TTC Hors honoraires	HONORAIRES
De 0 € à 59 999 €	Forfait 5000 € à la charge du vendeur
De 60 000 € à 99 999 €	8.5 %
De 100 000 € à 149 000 €	7.5 %
De 150 000 € à 199 999 €	7 %
De 200 000 € à 349 000 €	6.5 %
De 350 000 € à 399 999 €	6.25 %
De 400 000 € à 499 000 €	6 %
A partir de 500 000 €	5.5 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf pour la tranche de 0 € à 59 000 €

Garantie financière, BPA Nantes, 1 Rue Françoise Sagan-44800 St Herblain d'un montant de 330 000 €



Nos honoraires d'agence т.т.с. Location (zones dites « tendues »)

→ Visites:

2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

- → Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire): 2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire
- + Etat des lieux :

3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire

★ Rédaction du bail et documents annexes :

95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire

Dans la limite du plafond de 13 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires:

« Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en zones tendues, à 10 euros par mètre carré de surface habitable; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous!